

Passeport sécurité intérim - PASI

Le Passeport Sécurité Intérim (PASI) est une formation professionnelle sur les principaux risques liés à une activité sur un chantier. Spécifique aux métiers du BTP, la formation PASI BTP® permet aux intérimaires du secteur, de sécuriser leur poste de travail, identifier un danger et alerter en cas de besoin. L'objectif est d'assurer des conditions de sécurité optimales.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- Intérimaires amenés à intervenir en milieu professionnel à risque (industrie, logistique, BTP, etc.)

Prérequis

- Maîtrise écrite et orale du français
- Être salarié intérimaire du secteur bâtiment

Accessibilité et délais d'accès

EUREKA met en place des actions de formation directement au sein des entreprises.

De fait, si des personnes en situation de handicap souhaitent bénéficier de ces actions d'enseignement, l'employeur est tenu d'organiser l'accès à une salle adaptée pour la participation de la personne à la session de formation et de mettre à disposition les équipements nécessaires au déroulement de cette formation.

Dans le cas d'une sollicitation directe par une personne en situation de handicap, il est possible de nous contacter pour que nous étudions les possibilités d'adaptations ou que nous orientions la personne vers un réseau de référent qui pourra prendre en charge cette demande.

Le nombre de participant à cette formation est compris entre 2 et 12 stagiaires.

Le délai d'accès pour cette formation est de 1 semaine

La durée de validité de cette certification est de 10 ans.

Qualité et indicateurs de résultats

Le taux de satisfaction de nos apprenants sur la formation PASI est de 95%

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier

Contenu de la formation

- Règles de vie sur chantier
 - (Téléphone portable, alcools et drogues, hygiène, environnement, produits dangereux, panneaux signalétiques, pictogrammes...) + Affichages réglementaires (RI, Secours/SST, horaires...) et situation d'urgence (secours)
 - Prendre connaissance des règles dès l'arrivée sur le site – EPI de base : casque, gants, chaussures ou bottes sécurité, lunettes
 - Proscrire l'utilisation du téléphone portable au poste et la consommation de drogues ou alcools (RI)
 - Utiliser et respecter les installations mises à disposition ; connaître et respecter les panneaux signalétiques, les étiquettes de produits dangereux et pictogrammes du chantier
 - Alerter ou faire alerter les secours et protéger la victime en cas d'accident. Repérer le point de rassemblement et les SST présents sur le chantier
 - Connaître son devoir d'alerte, son droit de retrait
- Énergies
 - Sources d'énergies sur le chantier et risques associés (électrification, électrocution, explosion, intoxication par inhalation, fouet de câble...)

- Couleurs des grillages avertissements / réseaux = danger
- Contrôles visuels de l'état des matériels et accessoires fournis par le chef
- Pas d'interventions sans habilitation
- Déplacement et accès
 - Utiliser les zones de circulation identifiées sur le chantier ; les garder dégagées et respecter les zones de stockages ; signaler toute anomalie
 - Signaler aussi tout manque d'EPC, d'éclairage dans une circulation
 - Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux
- Engins et véhicules
 - Pour conduire un engin, avoir impérativement une autorisation de conduite (aptitude médicale à la conduite à jour, la compétence, le CACES® ou équivalent, consignes spécifiques du chantier)
 - Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » pour éviter la torsion de cheville à la montée et descente des engins
 - Ne pas travailler et circuler à proximité d'un engin ou véhicule (respecter la zone de balisage) – risques des angles morts, de renversement d'engins, ...
 - S'assurer que le conducteur me voit...
 - EPI spécifique : gilet haute visibilité
- Hauteur
 - Identification des différents matériels permettant le travail en hauteur : PIRL, platelage sur tour d'étalement, échafaudage roulant et de pied, PEMP,
 - Identification des matériels pour l'accès : escalier définitif, escalier de chantier (ex : ESCALIB), escalier pliable, tour escalier, échelle...
 - Connaissance et présence des EPC au poste de travail en hauteur et moyens d'accès disponibles (pas d'échelle comme poste de travail),
 - Interdiction de modifier tout équipement (échafaudage, platelage, garde-corps ...),
 - Signaler à mon chef toute anomalie constatée,
 - N'utiliser un échafaudage ou une plate-forme de travail que sur ordre de mon chef, après formation au poste ; et dans ce cas respecter les accès, ne pas surcharger le plancher de travail et ne pas le modifier
 - Pas de montage, ni vérification d'échafaudages sans habilitation
 - Tout matériel doit être stabilisé
 - Règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux
 - Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...)
- Ensevelissement
 - Exemples d'éboulements et de systèmes de maintien des terres (illustrations)
 - Ne descendre dans une fouille que sur ordre du chef
 - Utiliser un moyen d'accès sécurisé pour descendre en fouille
 - Ne jamais travailler dans une tranchée non blindée ou non talutée
 - Signaler à mon chef, toute découverte de grillages avertisseurs, réseaux, venues d'eau, odeur particulière (gaz, pollution, ...), fissuration de la paroi
- Stabilisation en phase provisoire
 - Exemples de matériels et de situations de travail (illustrations)
 - Identifier un manquement grave de stabilisation en phase provisoire (pas de compas, ni stabilisateurs)
 - Ne pas retirer ou modifier un équipement de stabilisation ou d'étalement, sans ordre du chef
 - Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...)
- Travaux à proximité des voies de circulation
 - Travailler uniquement dans l'emprise du chantier, en présence de la signalisation temporaire (panneaux, barrières, GBA...)
 - EPI spécifique : gilet haute visibilité
 - Respecter les accès chantier / public mis en place
- Outillages électroportatifs
 - Connaître les risques liés à l'utilisation de ces outils considérés comme machines dangereuses : scie circulaire, perceuse, meuleuse et découpeuse thermique (à disque) sans oublier le risque poussières
 - Pas formé, pas toucher et avoir l'accord du chef pour utiliser le matériel
 - Porter les EPI spécifiques fournis par mon chef (anti-bruit, lunettes, gants, masque...)
 - Savoir reconnaître un poste de travail en sécurité (exemple du cas du burineur/perforateur en hauteur ; exemple de table à découpe avec système d'aspiration à la source)

EUREKA

135 impasse du Chasselas
83210 La Farlède
Email : sbru@eureka-competences.fr
Tel : +33955779086



- Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...)
- Elingage
 - Connaître uniquement les risques : pas formé (élingueur ou chef de manœuvre), pas élinguer
 - Ne jamais stationner sous une charge
 - Ne pas réutiliser les élingues à usage unique

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Nos formateurs ont une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle. Titulaires des diplômes/titres/certificats requis.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement formés.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports de formation fournis aux stagiaires (présentations, fiches techniques, documents de synthèse)
- Matériel pédagogique adapté vidéoprojecteur, paperboard, tableau blanc, ordinateurs ou tablettes si nécessaire
- Outils interactifs, études de cas, mises en situation, quiz, jeux pédagogiques, plateformes numériques

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur
- Suivi pédagogique assuré tout au long de la formation par l'équipe de formateurs (présence, participation, progression)
- Évaluation des acquis via des questionnaires, des études de cas, des mises en situation ou des exercices pratiques adaptés aux objectifs de la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant la nature, la durée et les résultats obtenus (le cas échéant)
- Questionnaire de satisfaction à chaud rempli par les stagiaires pour évaluer la qualité de la formation et l'atteinte des objectifs
- Évaluation à froid pour mesurer la mise en application sur le terrain et l'impact professionnel

Prix : Tarif sur devis selon durée et catégorie(s) choisie(s) disponible(s) sur simple demande

À : formation@eureka-competences.fr ou au 09 55 77 90 86